Les avisse publication ANGLAISET EN FRANCAIS, traison d'une piastre par carré de chaque langue pour la nemère insertion, et 50 cents pour les insertions subsé-pourtes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins. f.es avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, ieron publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de coux

qui beauront envovés.

On prend-des abonnemens à l'année, pour publier les vis., à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne se a reçu à moins qu'on n'indique quélqu'em en ville chargé de payet égunèrement. Les lettres adramées à l'Editeur aniven des regerents à la here elevichies ; dans le cas contraire, elles resterent à le

A LOUER. Pour le 20 mai, la belle Maison à étages et ses lépandances, formant l'angle des rues Esplanade et R'inparts. S'adresser à F. PINSON.

12 mai-5 Bureau de la Compagnie des Architectos, Nonvelle Orléans, 14 avril 1834.

A LOUER—Cinq belles Maisons en briques et à trois étages avec dépendances &c., situées rue le la Levée, encoignure de la rue du Quartier.

Pour les prix et conditions, s'adresser au bureau de la compagnia des Architectes, à la presse à coton à vapeur de la Levée. [16 av] SOMMEREAU Sect.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 30 pieda de longe, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conitions, s'adresser au soussigné. B. DUPUY. A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (Free port)
entre les rues du Port et St. Perdinand, s'adresser
T. NICOLET & Co. A LOUER. Pour mai prochain, à bail si on le désire. -- Une belle Maison à 3 Etages, très hien finie, et bâtie iepuis 2 ans, situnée rue Toulouse catte Royale

On céderait à prix raisonnables les tapis, et Chartres. laces et moubles qui y son. PERRET & GALLY, magasin a Louent. -Convenible pour touto espèce de marchandises. State ser à J. E. LOCEHTE,

Pour cause d'absence.
A LOUER OU A VENDRE-La son, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Con-pu, côté duest, No. 113. Aussi, à vendre les meubles et 10s domestiques de la dite maison. S'adresser pen les renseignemens rue Royale, No. 107. 22 av

A LOUER. La MAISON à présent habitée par le soussi-goe, dans la rue de la Douane, No. 115, contre-junt 6 chambres, une saile, des punetenes &c. Les l'Atimens de derrièr sont grands et commodes; il y a un puis, deux citernes, dué écuries &c., dans la com. Pour les termes il taut s'adresser à M. WALTON, 15 mai Nos. 12 et 14, rue de la Douane

TAT DE LA LOUISIANE—Contribute. riet indiciaire... François St. Martin contre sis créan-certs... La cession des propriétés du péritionnaire ayant été Prisonante ayant et especial de peritionnante ayant et especia pur la Cour pour la bénéfici de ses créanciers, il attorionid qu'une assemblée des créanciers ait lieu pui evant Juice Mossy not pub, le lundi 16 juin prochain, à il houres, pour les objets mentionnés dans la pétition, et estates de la company de nu noures, pour les objets mentionnes dans la pétition, et pendant ce temps toutes poursuites judiciaires confre su personne et ses propriétés sont et demeurent suspenducs. Pur ordre de l'non Clis. Watts, juge de la dite cour. 13 mai - 11,2ns J. L. LOWIS, creffier

Par ardre de l'una Clist. Watts, juge de l'artre cour.

It mai—11,253

J. L. LEWIS, oreffice

3 TAT DE LA LOUISIANE

1. A et pour la parnisse et vaie de la Nouvenet arleans—

1. A et pour la parnisse et vaie de la Nouvenet arleans—

1. A et d'il contro D. Baix.—Pour une cession forcée
1. A et d'il contro D. Baix.—Pour une cession forcée
1. Sur ecture et enrégistrement de la pétrion dans cette a
1. Sur ecture et enrégistrement de la pétrion dans cette a
1. Sur just tieu pardevant l'héadore seglers, not, inée,

1. Le lui, 20ème, just du mois de mit procham, à 10 hu
1. Le lu matin, pour délibérerloir les allairés su pétition
1. Te lu matin, pour délibérerloir les allairés su pétition
1. Te lu matin, pour délibérerloir les allairés su pétition
1. Le l'artre l'

ire. Il est de plus ordonié, que M. A. Morphy so't nemaid ou rep ésente: les créance es deserte; et que M. Amalée à éca', soit n m né esyste provisaire, en dans int ses n's eve somit e, nour la san ne le trois mi le p a tr. Par ordre de la ciar.

PAT DE LA LOCISIANE Com de l'access or page 12 paraise that do n Nonvelle-Orléans, resert Phon. Chs. Mandra jage - No 7338-E. L. Bernelle dalli contra Pietra Soria, jenn - Pour ne cession and back a state house of the Assertation de la extra soria. taill contre Vieler Sorea, jeune et ar me cessina forcée. Sur lecture at en ég stroment de la petition faire ette affire, il est a bané qu'une assemblée des céaux force le Victor Soura joure, ait hai pardevant Théolore Se ure, nitaire matière le mali 25ème, hair da mora de ma prochain, à 10 mars du matin, pour délibérer sur les

au petuionuaire, avant été acceptée par la cour pour le bénéace de ses créanciers il est ordonné qu'une assem-blée de ses dits créanciers au lieu en l'étude de Mr. Lour T. Caire, notaire public, le 23ème, par du mois de ma prochain, pour délibérer sur la situation des affires du de pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contr sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre do la cour, TAT DE LA LOUISIANE - Cour de l'acoisse, la mai 1854—No. 7472—Présent l'hon. Cis. Mauran. juge. J. B. D. Carenove contre est refouciers. Pour un attermoiement. La pétition e la sécule sur ce cas, avant été luos et enrégistrées; il est ordonné par la cour avait se tiendra une assemblée composée des créanciers du pétitionnaire, le mercredi. 18 juin profinin, à l'étude de Fetix le Armas, notaire public, pour y délibérer sur les affiles du dutionnaire, et en même tems que toutes pour suites contre sa personne et ses biens seront suspendues.
M. A. W. Pichot est nominé pour représenter les créan Baren du Greffet, 14 mai 1934. Par ordre de la cour,

F. BUISSON, greffer 15 mai-13,2ps F. BUISSON, gretter

TAT DE LA LOUISIANE—Cour de parois
se nour la paroisse et la ville de la Nouvelle Oridans L morable Charles Maurian, juge, présent.—Lewis Solomon coutre ses créanciers.—La pétition et la scédule dans course ses creations.—Le pertum et la secule dans colte affaire, syant été lues et enrégistrées, il est orde iné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétrionnire serve convoquée pour mardi, 17 juin prochain, nans l'étude de Julies Mossy, notaire public, pour y prenurs en considération les affaires du pétrionnaire; il est de se ordonné que C. J. Smith est nommé pour réplésen-iel créanciers absens, et que pendant ce tems la toute-poursuitees dirigés contre la personne et les biens du Lowis Solom in, resterent suspendues.

Par ordre de la cour.

6 mai-3

J. BUISSON, Greffier.

FAT DE LA LOUISIANE—Corr as Promice Observet Judiciaire—No. 11,471—Baptiste St. Amanda of Correct St. Amanda o tein le de Jules Massy, notaire public, le mirdi, 24 perchain, à 16 heures A. M. à l'effet de prendre en deation la demande d'a pétitionnaire pour ur cerent et en même temps unites poursuites judiciaires es personne et ses biens sont suspendues.

Provide de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour, Per ordre de rinde. S. D. 1934. 16e, jour de mai A. D. 1934. JNO. L. LEWIS, gref.

17 mni--10,2ps TAT DE LA LOUISIANE—Cour de Freme District Judiciaire. -- 2. L. Baismare vp. ses créan ciers. -- La ocesion dos biens du pétitionnaire ayant été ac coptés par la cons au profit de se ordanciera, il est ordonn qu'une assemblée desdits créanciera sera convoquée à l'é table le L. Féraul, notaire public, le 16 juin prochain. 10 in the territy movere prime; in 10 juin processor, 10 in the director, pour les objets spécifiés dans la pétition, et en mêtas tems que tostes les poursuites judiciaires desgées contre la personne et les biens du dit pétition.

A. Canon cet nominé pour représenter les erdanctes ordre de l'honorable. Charles Watte, Juge de la dite

Fur refre de l'innorante con le 14e jour de mai 1834.

P. LEBLANC, greffier. TAT DE LA LOUISIANE-Cour des Preuves Li dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste—Présen-han. T. Le Bland, juge-Mardi, 13 mai 1334—Succea-cean de fen Bland Baptiste Laroux.—Sur motion de Fran Webre l'un des créanciers de la dite succession, infor est le cons que les héritiers du dit seu Jesu Baptiste La noncé à sa succession, il est ordonné par le Desemblée des créanciers de la dite succes on, qu'une assemble des créantiers de la dité soccés-son, ait liems. Philica du juge es-ofinio notaire public de cuit paroisse, unidi, 33 juin 1934, à 10 heures do matin à il fixt délire des syndies, de fixer les terrains et condi-tors auxquels erjont vendus les biens de la dité succés aun et de prendre toutes autres mosures que jour entérêt

VENTES A DENCAL

PAR F. DUTILIET.

L'agra vendu le samedi, 24 issi prochain, à mbli, à la Bourse de Hewiett, en verte d'an ardre de la Cour des Progras dans et pour cette ville et percisse, en inte du 18 avril 1996, Resclave ci-après nommé dépandant de la succession de les veuve Danully de Bertain.

Addised de da 18 ans. marganeur.

Adding, agé de 18 ans, marroneur.
Condititions: Un tiers psyable le 24 septembre 1834, un tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1883, en billets endosses à satisfaction et hypothèque jusqu'èc parfait paiement.
L'acte de vente sem passé devant F. de Armas, notair 24 ayril-10,9ps

PAR FERNANDEZ & WHITING. PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI, 21 du concent, il sera vendu à 4 heures de Paprès-midi, à l'encoignure des rues d'Espagne et Moreau, à la résidence de M. Peter Coyle, des maubles et effets consistant en lits et leur garniture, chaises, taules, &c.; 2 chevaux, 2 charretus, et 3 drays avec les harnais

PAR H J DOMINGON. PAR H J BOMINGON.

It. sera vendu le marda, 27 mai, à 1u heures du matin, pection des syndies de la faillitte de Camille Filhe, une quantité de marchan lises saches es habilitaments.

bondonnés par le dit faillit à ses créanciers. Conditions, à la vente.

PAR TRICOU & CANONGE. PAR I RICOU & CANONGE.

PAROISE JEFFERSON.—Cour des Preuves.—
En vertu d'un ordre de la dite Corr; il sera vendu
mercredi 11 Juni 1834, à midi, à la Beurse Hewlett, pour

le compte de la succession de feu Jean Murville Haang.
10. La belle proprété sur lequelle défunt faisait sa 19. La Leile proprété sur l'upicile le détant la sait sa-résidence, située dans le faubourg Liéaudais paroisse de Jefferson, mesurant 103 pieds 2 pouces de lace à la rue de la Levée, 309 pieds dix pouces de lace à la rue Seconde; et 126 pieds de lace à la rue Rousseau. Sur la quatrième li-gue qui est parallèle à la rue Seconde, en partant de la rue 126 pieds de face a la rue Seconde, en partant de la rue que qui est parallèle à la rue Seconde, en partant de la rue de la Levée, le terrain court sur une première profiendeur de 126 pieds 2 passes où il n'a plus que 160 pds. 10 pouces de large; duquel soint il court manité jusqu'à la rue Reusseau sur une seconde profundeur de 161 pieds; laquelle seconde profundeur a 126 pieds de large; le toat se compose de six terrains, est. 1, 2, 3, 4, 9 et 10 de l'ilet no. 3, d'après le plan enginaire du dit faubourg; ensemble avec la mais n' de maire, en briques et à étuge, cuisines en briques et les autres dépendances, conformément au plan qui en a été de dese plan engantes de lefferson, le 24 décembre 1833, et qui est exposé à la Bourse.

boirse. 27, 120 actions de la Banque de l'Union de la Loui Conditions: les actions payables comptant; et la pa

ete comme suit : \$350 comptient, plus l'acquéreur prendra durge de payer à leurs éché neces respectives deux billets du defunt de \$850 chacun; l'un au 12 mars 1835, et l'autre au 12 mais 1836, et il piendra la réversion de l'hypothèque existant pour suretés de cesmêmes billets, en faveu de M. Morgan ctautres: Le surplus de la balance du pax en deux paiemens éganx, à un et deux uns du jour de la vente ca billets endes-és a satisfaction de l'administratrice ave hypatitéque sur la propriété. L'acti de vente sera passé; davant Théodore Ségher.

PARTRICOL & CANONCIA.

Lect vindu le vendredi, 6 juna prochain, 3 mini, 3 la

Bansede Hewlett, en verta aven ordre de la Cour des

Preuvest, cans et pour este vine et parasse o'Coleans, en
oute du ler, mai 1854. Les biens es après decrire, dépen-

dant de la communat é des brens qui existent estre dans More, Ll'aderh, Englige Debey et les Jasoph Adol h neon sen from, savor: 10 Un LOT DE TERRE ayant 39 feeds 7 pe

ne in realite and a propose. 2 ° Charles, neuro & de 14 ans, dainesti pre de to-3 - Heloise, nogerere thee denviron 20 rus, bo.

'anchisense et repromiss, a le son er fant.
4 ? Charlotte, nêze son êze de 12 ma, ensimbre.
5 ? Lewis, nêze hyb de 20 ans, eschen.

és à sutisfaction, et portant hypotheque jusqu'à parfait and the acts of verte strong paster paster Mr. It. H.

COUR DES PREUVES-i, rosse de Jeneson que la contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra del contra de la contra del contra de la contra del con Attendin que Leosa Marz divenve de Locting a les nté une octifica à la cour, à l'esset d'obienné des let-res de cura ede à la soncession vaccure dudit Lewis Koé-

1 a dit contre Pietre Suza, jenn. —Pour ne cession fonces. —Sur lecture i ten ég strement de la réturon lans fonces. —Sur lecture i ten ég strement de la réturon lans fonces. —Sur lecture i ten ég strement de la réturon lans fonces. —Sur lecture i ten ég strement de la réturon lans fonces. —Sur lecture i ten ég strement de des céres, land qu'une assemblée des céres parties de la Cour des Pieures de la cour de la cour des pour représenter les créaments absonnées de re de monte de la cour, pour la paroisse et virle de la Cour des propriétes du pétition unité.

Présent Pos LA LOUISIANS—con de re de la cour de la

faction et hyj officque spéciale.

Présent Charles Maurin, pure, 12 mai 1834-No-7315-1. M. Allen contre ses créanciers. - Sur la motion de R. C. S'o kion, l'avocat du pétitionnaire, et d'oprès la casons fournies par cet avocat à la cour de l'impossibilité où se sont trouvés les créanciers de s'assembler au jour present par ladite cour, le 28 avril dernier, parce que c'était un dimanelle ; il est ordonné que l'as-emblée des créanciers du pétitionnaire se tiendra en pleine cour, le same-

tes pour justes contre leurs personnes e leurs propifétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que Mr R. M. Carter soit nomné pour représenter le défenseu absent, et que Messrs. Hamiton et Wright soient nomnés syndies provisoires, en donnant leurs bonds avec sécurité pour la somme de trois mulle plastres, conference de la somme de trois mulle plastres, conference de la comme de trois mulle plastres. sécurité pour la formément à la loi

TAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Marcian Belfort Haydel contre ses créanciers, pour un atermoiement.—It est ordonné in cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu es rétude de Félix Grima, notaire public, le lundi 30 jung chain, à 11 hears A. M. afin de déliberer sur la de na récuir de de mant en pour un atermoiement, sur la de na resein pétitionna re pour un atermoiement. et en attendant i outes poursuites judiciaires contre sa per

TAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, peur la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans-as ni l'hons Chirles Maurian, juge, 17 mai 1834-No. 173-Joséphine Eorn femme de J. Michel, marchand puelle, contre ses oreneiers, pour un alermoiement.—Sur ecture et eurégistrement de la pétition et de la cédule dans lette affa re, il estrordonné par la cour, qu'une assemblée des créanciers du petitionnaire ait heu pardevant Félix Groma, notaire public, l'extinedi 31 mai courant, afin de lélibérer sur les actures dudit pértionnaire, et en même temps toutes poursuites con re sa personne et ses biens sont sur pendurs. Par cycle de la cour,

Bureau du Greffier, 17 mai 1934. 9 mai—3 F. BUISSON, dép. greffier P. BUISSON, dep. greffier

TAT DE LA IOUISIANE—Cour du Premier
District.—Veuve Bapuste St. Amand contre sea créneuers, pour un atermoisment.—Il est ordonné par la
our qu'une assemblée des crénneiers de la courpar qu'une assemblée des crénneiers de la cour-

Ino. L. LEWIS, greffer 19 mai--- 10,2p-

Encoighure des rues du camp at Commana.

V PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PROVES. Vente par le Régister des vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Charles Laurel, la c. la le terrain ci-après décrit, savoir : Un lot de terre, sites dans la rue Julie, entre les rues Baronnes de Philippa, mesurant 30 pieds de face sur 186 pieds de profondeur, mesurant 30 pieds de face sur 186 pieds de profondeur, mesurant 30 pieds de face sur 186 pieds de profondeur, mesurant 30 pieds de face sur 186 pieds de profondeur, mesurant 30 pieds de face sur 186 pieds de profondeur, mesurant 30 pieds de face sur 186 pieds de profondeur, mesurant 30 pieds de face sur 186 pieds de profondeur, mesurant 30 pieds de face sur 186 pieds de profondeur, mesurant sur de cardinales de la vente : 18 mais de cardin

de la vente : 19 mois de crédit, en billet en Candidate de la vente : IT mois de captaile.

La setisfaction portant hypophèque spéciale.

Par ordre de la cour, War C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acts de vente sera passé devant L. H. Féraud

N. B. L'acts de vente sera passé devant L. H. Féraud

notaire public, sua frais de l'acquereur.

28 avril

N. B. Cour des Preuves.

M. B. L'acts de vente sera passé devant L. H. Féraud antains public, sux trais de vacquereur.

28 avril

AROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuver.

Vente par le Régister des Testaments, Vendredi, 29 mid, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Love, les caclaves ciraprès décrits savoir:

1º Patience, aux trais de vacquereur. 10 ma AROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

Vente par le Régister des Testaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonoie Raba décrédée veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décrits, savoir:

AMBROSE, nègre agé d'environ 61 ans, palefrenier.

1º Patience, ne tracquereur. 10 ma AROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

AMBROSE, nègre agé d'environ 61 ans, palefrenier.

1º Patience, ne frente des Testaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonoie Raba décrédée veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1º Patience, ne frente des Testaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonoie Raba decréde veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1º Patience, ne frente des Testaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonoie Raba decréde veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1º Patience, ne frente des Testaments, Jeudi 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonoie Raba decréde veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1º Patience, ne frente des Testaments, Jeune 19 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de Léonoie Raba decréde veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décrits, savoir de la succession de Léonoie Raba decréde veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décrits savoir de la succession de Léonoie Raba decréde veuve Jean Pigneguy, les esclaves ci-après décréde veuve Jean P

après décrits savoir :

1º Patience, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant nommé Harry, âgé de 2 ans.

2º Jenny, mulâtresse âgée de 14 ans.

3º Tom, mulâtre âgé d'environ 16 ans, a conditions de la vente: 6 mois de crédit en billets endos conditions de la vente: 6 mois de crédit en billets endos

iés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Régister. N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Louis. Lewis, Not. Pub., aux frais de l'acquéreur. 30 avril reurs.

OUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 9 juin à midi, j'expopsserai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de seu in Chaudé, les esclaves ci-après décrits, savoir : . 1º Sarah, neuresse agée d'environ 21 ans. 2º Mary, mulatresse, agée de 28 ans. Conditions de la vente : l'a quart compiant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets tadossés à satis-

ce à 6, 12 et 19 mois de credit, en britets thuosses à sais-faction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour, WFC DUPLESSIS, reg. N. B. Les actes de vente scront passe devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 2 mai

DAROISSE D'ORLEANS-Cour des Preuves-Venne par 1e Kégister des Testamens-Vendredi, 6 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la Régister des Testaments.—Jeudi, 15 prété ci-après dérite, savoir : Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, de

signé par le No. 2, dans l'îlet No. 95, sur le plan déposé ou l'étude de Carlile Pollock, ménire, le 19 juin 1933, ayant [mesure française] 50 pieds, 8 pouces de face à la rue des Libéraux, entre les rues des Champs Elysées et Française, sur 150 de profondeur.

Conditions de la vente : \$16, 25 cents payables le 1, juin 1834, parelle somme de \$96, 25 cents, le 12 juin 1835 par libéraux, entre les rues des Champs environ 35 juin 1834, parelle somme de \$96, 25 cents, le 12 juin 1835 par libéra endossès à attribution avée hypothèque spécia. signé par le No. 2, dans l'flet No. 85, sur le plan déposé nilets endossés à satisfaction svéc hypothèque spécia-t la balance du prix de la vente, payable comptant.

Par ordre de la cour,

WFC DUPLESSIS, rec. DAROISSE D'ORLEANS-Cour des Preuves-

s à sitesfaction, portant bypothèque spéciale.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. N. B. Leacte de vente sera teassé par devant T. Seguers de converte public, aux frais des acquairents. 29 av. not. pu e aux frais de l'acque eur. TO TROISSE D'ORLEANS, - Cour ses Preuves.

pour et d'ence. Condélieus de la venfe : Un tiers comitant, et la balièree h 6 or 12 mas de crédit en billes est secs à sa salence portant hypothèque. Par a cre de a crea.

W F C DUPLESSIS, registe. N. B. L'acte de vente sera pie-e d vant L. H. Fercid.

and public, and forest Langebrur.

16 m 69 Jacob n, regre, agé d'envi on 25 ans, un peu con la propiet de l'action de l'envi on 25 ans, un peu con la propiet de l'action de l'envient de l 100 AROUSSI, D'ORLEANS—Cour des récuves—Vente per le Régister des Testamens—Mardi, 27 mai l'ail, à misi, j'xposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Reber, les esclaves
te avée décuries, savoir
Lucinda, Azée d'environ 24 ans, et son entant Lewis, àgé d'environ 4 ans,

82. Sydia, negresse, àgée d'environ 18 ins,
182. Sydia, negresse, àgée d'environ 18 ins,
183. Sydia, negresse, àgée d'environ 24 ans, et son entant Lewis, àgé d'environ 4 ans,
183. Sydia, negresse, àgée d'environ 18 ins,
183. Sydia, negresse, àgée d'environ 24 ans, et son entant Lewis, àgé d'environ 4 ans,
183. Sydia, negresse, àgée d'environ 18 ins,
183. Sydia, negresse, àgée d'env Conditions de la vente : comptant.

Per ordic de la cour, WFC DUPLESSIS, feester DAROISSE DORLEANS—Courdes Premes—Ven-ARUSSE DURLEANS—Courdes Preuves—Ventue par le Régister ous Testimins—Vendredi, 30 mai, à midi, j'exposerai e i vente à la Bourse pour o oinque de la succession de fea Julio Penrice, les esclaves cran ès certis, savoir;

12 Janch, négresse à gée 40 à 50 ans.

Michael, négresse agés d'environ 18 ans. Conditions de la vente : 12 mois de cièdit, en un billet ndossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

sé à satisfaction, possesses.

Par ordre de la Cour.

WFCDUPLESSIS, ré异 N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux,

not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 mai Paroisse D'ORLEANS—Cour des Preuves-Attendu que Xavier Fouché, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la vec double cheminée en briques.

4º Un magasin, hôpital, écurie, et hangards.

Par ordre de la cour,

WFC DUPLESSIS, rég. COUR DES PREUVES - Succession de Philip Sterfin, -- Avis est par le présent donné nux crè-

meiers de la susdite succession et à toutes nutres per onnes que cela peut concerner, d'avoir & déduire, sous dix jours à dater de la prés nte publication, les aisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur datif, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, reg.

Succession de Andrew Baker.

PAROISSE D'ORLEANS... Cour des PreuvesAvis est nav le présent des

Avis est par le présent donné aux créanciers de la madite succession et à toutes autres personnes que cela ceut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de a présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit cerateur dé-hargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, réz.

90 mai

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

Succession de Louis Christian Miltenberger.

AROISSE D'ORLEANS—Cour des PreuvesAvis est par le présent dans 4

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cele peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les miseas pour lesquelles le comp-te présenté par les exécuteurs testamentaires du défunt,

inciers, four un atermoisment.—Il est ordonné par la la presente puolication, ses assistant pour resquelles le compour qu'une essemblée des ciénniciers de la pétitionnair ait lies en l'étude de Jules Mossy, notaire public, mardi, le 24 juin prochain à 16 heures, A. M., afin de délibérer air la demande de la pétitionnaire pour un atermoisment, ten attendant toutes poussaites judiciaires contre sa personne et ses biens sont supples dues.

Par ordre de l'imporable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 17 mai 1234.

12 mai 10 20: des rectampatons a traite contre in dité auccersign au des sommes à payer, sont priées de les déposer dans les dix jours de cette date, au bureau du juge soussigné de la pa-

7 max

PAR LE REGISTER

BE DORLEANS Com de Prese Vallet par le Régister des Testaments—Samedi, join 1834, Faxpeserai en vente, à midi, à les Bourse, pe sempte de la succession de feu Alexandre L. Descourt Pesciave Laprès décrit, savoir :

Tom de Thomas, melètre agé de 24 ans, domestique de la present un person de la partie de la present un person de la partie de l

maison, hurant un per et syant une hernie. Clanditions de la vente : 6 mois de crédit, en billet en dossé à astlefaction pertant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, reg. N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seguers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 ma

ais. Conditions de la vente : à 6 et 12 mois de crédit. e billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spécia jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég. N.B. Les actes de vente seront passés en l'étude d' Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acque

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preutess.
Vente par le Raminum des Treutess. Vente par le Régister des Testaments. Jeudi, 12 Juin, a midi, j'exposerui en vente, à la Bourse, peut compte de la succession de feu Domingo de Arriola, ter

esclaves ci-après décrite, savoir.

Bouise, négresse âgée d'environ 40 ans.
Suzette, négresse, fille de Louise.
Conditions de la vente: Six mois de crédit en billets en dorsés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, reg. N B Les actes de vente seront passés pardevant Felix Grims, not pub aux fraisdes acquéreurs.

Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, l' Juin, à midi, l'apposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Garsides, l'esclave et la pro priété ci-après décrits, savoir : Esclave LOUISE, negresse, age d'environ 55 ansa

Par ordre de la cour,
i W F C DUPLESSIS, Régister N. B.-Les actes de vente seront passés pardevant Wi

Christy, not, pub. aux frais des acquérents. N. B. L'acte de vente sera possé pardevant LH Fé-rand, not, pub., aux fiaus de l'acquéreur. 3 mai Vente par le Régister des Testaments. Lundi, 16 Juin, à muit, J'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de succession de fen Marguer, le Cabaret f. cl. la propriété AROISSE D'ORDEANS—Cour des Preures—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 5 juin, y occrai en vente à la Beurse, pour compte de la succesca de feu. Cachérine Fé iciane. Buquet, les esclaves et la décrite, savoire. Un terrain sité à n foubou y Lacourse, dans l'ilet No. 79, borné par les roes des Naiades;
les décrite, savoire.

Aloi le, négresse àgée d'envi on 31 ans, blanchisseuce Pit ence alias Fobry, négresse àgée d'envion 26
et ses deux enfans Rosme. multipresse a, ée d'envion 26
de prifondeur avec une masson en bois, contenant, deux
chambres, une galerie et deux calonets. Commons de la a linera de la vente : 1 (1 2 ans de credit, en billets chambres, une galera et deux cabinets. Commons de la vente: 6, 12 rt 18 mais de rienții en billets encorses a ratis faction pertant hypothogia sociale. Par crite de la Court

not, put, and trais de l'acque eur,

ROISSE D'ORLEANS,—Cour des Preures.—
e de par le Régister des Testaments.—Lunot, 23
exclostraien vente, à midi, à ta Bourse, pour compte
des sons de feu Jean Liben, l'e-clave suivant, sacompte de la succession de fu Touris Backel, les esclaves

20 : Isaac, nègre, que d'invitori 30 ans, 3 = 1 L.o, mu âtre, une de syron 21 atre, # 45 - Thom, soulâtre, âgé d'évorone là ans, ... 52 - July Box, nème, âgé d'environ 30 ans, les ojet aux enses, bon platner, 6 . Jacks n. begre, age d'envi on 25

117 Form, mu a esse, Ager d'environ 20 ar sp. 127 Richm nd or le m Agé d'environ 2 ar s. 137 Party, neg esse Ager d'environ 17 ans. 14 ° · Jan', molatiressi, ager d'obviron le une, sujett

In - Lauisa, mit à cosse agée d'environ 15 ans 1. 17 - Washing on averdenvir n 25 ans, 15 2 . Culeb, neg. é, ág. d coviron 20 ans, 15 - Culab, negre, age d'environ 20 aus, 19 - Cuarles, a, è d'enter n 21 aus, 20 - Jerry, nègre, âge d'environ 32 aus, 21 - Régis, nègre, âge d'environ 33 aus, 22 - Mille, nègre, âge d'environ 21 aus, 23 - Llyye, nègre, âge d'environ 21 aus, 24 - Perry, mo âtre, âgé d'environ 21 aus, 25 ° · Honryelter y, nêz e â ze d'environ 21 ans, 26 ° · Ma y, me âtresse, filee d'environ 15 ans, Conditions de la vents : Un dixième, complant, et la ba lande à G. 12 et le mois de c édit, en bellets enclosses à sa

Par ordre de la Cour.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register. E. N. B. - Les artes de vente seront passés par isvant W. G. Lewis, not, pub, aux fras des acquéreurs. 29 avril

Tant motillée dans le Besin Carendelet.

Conditions de la vente : Un quart comptant, et la lablance à 2,4 et 6 mois de crédit, en billets endossés à saits faction et la professe sur la goelette jusqu'à parfait parer ment. Par ordre de la cour,

N. B. L'acté de vente sera passé chez Carlile Poliok, not, pub., aux frais de l'acquéreur.

23 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preutes—
Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 26 juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Clarisse Sabatter l'esclave ci-après décrits, savoir :

10 Une MABITATION, établic en sucririe, sitoée dans la proisse d'Assomption, sur la rive droite du Bajuin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Clarisse Sabatter l'esclave ci-après décrits, savoir :

12 Une MABITATION, établic en sucririe, sitoée dans la proisse d'Assomption, sur la rive droite du Bajuin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Clarisse Sabatter l'esclave ci-après décrits, savoir :

13 d'argents de potondeur, plus ou moins de face, sur du argents de potondeur, plus ou moins, entre parale de la mineure Clarisse Sabatter l'esclave ci-après décrits, savoir :

14 d'argents de double concession, ensemble les bâtires en ni s'y trouvent, et toutes les amé iorations y ape battese ant s'y trouvent, et toutes les amé forations y ap-partenant, consistant : 1° En une sucrerie en brique-, à double chaudières, un moulin à seie, un moulin à mais, et

autres accessoires.

La machine à vapeur est de la fonderie de West Point et de la force de 16 chevaux. 2° Une purgerigen briques, pouvant contenir 400 hou-cauts de sucre, converte en bardeaux; avec un platond en planches et ayant un fourneau ou callofère.

3º Douze cabanes à nègres, nouveilement construites

5° Une mison en briques à étage, entourée d'une gal-

2° 80 ESCLAVES de tout ages et sexes, parmi lesquels il y a des nègres crécles, savoir : Trente nègres parmi lesquels il y a quatre scieus et ingénieurs I maçon, deux charrons, deux tonneliers, deux charpentiers, un bon taillour; 24 négresses domestiques de maison, négresses de champ et garde malades et 26 négrilbons et négrites de

12 ans et au-dessous.

3º De plus : 20 Chevaux américains et créoles atta-chés à la dite habitation, 6 mulets, 24 hants domptés e accouplés, bêtes à cornes et des cochons, et tous les instru-ments de labourage, diables, drays, charrettes, nécessaires à l'exploitation de labourage. Il y a sur la dite habitation environ 400 arpents de terre cultivée, dont 300 en cannes

et la balance en majs.

4° Un autre morceau de terre d'un arpent et deux tiers faisant face au dit bajou, du même côté, situé à environ arpents de la ligne inferieure de l'habitation premièrement décrite, de l'autre côté du dit bayou, ayant cinq arpents et deux tiera plus ou moins de face, sur 40 arpents de profon deur, ensemble la maison qui s'y trouve.

Conditions • la vente: Le tout sera vendu en bloc, aux conditions suivantes

Vingt cinq mille piastres, qui est la balance due sur le bond de Landreaux frères, de trente cinq mille piastres, de 140 actions de l'Association Comolidée des Cultiva-

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs tertamentaires ne servit point approuvé et housologée, et les dits exécuteurs retramentaires ne servit point approuvé et housologée, et les dits exécuteurs les dits présente publications et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,
Par ordre de la cour,
17 mai

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Isaac Baldwin.

Succession de Isaac Baldwin.

DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—
Avis eatoar le présent donné aux créanciers de la louisiane, le la dite Association Consolidée des Cultiva-devant être payée à la dite compagnie des Architectes, 20 mille piastres devont être payée; le second paiement de la mille piastres devont être payée; le second paiement de vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fait le 13 mars 1836, pour un quatorzième seule vant être fai

Cu'imateurs de la Louisiane, lesquelles dites actions ont élé transférées à Landreaux frères; la dite somme de seize cent pissires, devra être payée par quartorzièmes à la dite Association Consolidée; le premier paiement devra être fait le 13 avril 1835, le second le 13 avril 1836 et ainsi de de Fabien Guillot, de quinze cente piastres, de 6 actions de la dite Association Consolidée; lesquelles dites actions ont été transfèrées aux dits Léndreaux Frères: la dite somme de neuf cent soixante piastres devra être payés à la dité Association Consolidée par treizièmes; le premier ruiement devra être fait le dix juin 1835, le second paient le 10 juin 1836; et ainsi de suite jusqu'à l'extinction dernier malement de la dité somme de neuf cent soixanet dernier palement de la une vomme de mante pet te piastres ; 4º Et la balance du prix de la dite vente pe

pable ogimptent.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Adalphe Mississe, notaire publie, aux frais des acquéreurs

EDAROISSE DORLEANS-Cour des Premes-Vente par le Raginta des Testaments, Vendradi 30 in courant, à 10 houres du matin, j'exposerai en vents dans la rue Conti, près de l'abtel Richardson, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Joseph J. Trappan Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la Cour. W F C DUPLESSIS reg. 24 mai.

DAROISSE D'ORLEANS.-Cour des Preuves Vente par le Régister des l'estamens.—Vendredi, 27 Juin, à midi, j'exposersi en vente à is Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Pance, les esclaves ciprès décrits, savoir 1

spres decrits, savoir i
SALLY, griffe, avec ses deux enfens, Peter. agé d'eniron huit ans et Harriet, agée d'environ 2 ans.
ALICE, négresse, et son enfant —— agé d'environ un an et demi.
Conditions de la vente ; Six et douze mois de crédit er billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale

billets endossés à satisseu.

purqu'à parfait pairment.

Par ordre de la cour.

WFC DUPLESSIS, régionne passés pardevant W N. B.-Les actes de vente seront passés pardevant Wr

Christy; not. pub. aux frais des acquéreurs. PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Régister des Testaments.—Cour acs Preuves.—
Vente par le Régister des Testaments.—Vendredi.
14 Juin, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Tagiasco, h.c. l. les esclaves suivans, savoir :
FELICIE, négresse, âgée de 22 ans, bonne blanchis-

seuse, repasseuse et cuisinière.

CATHERINE, négresse, agée d'environ 15 ans, s'étant absentée plusieurs fois.

Conditions de la vente : Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, Régister. N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Ferand, not. pub. aux frais des acquéreurs. DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves Vente par le Régister des Testamens-Lundi, 28 Mai courant, à midi, j'exposerai en vente, à la hourse pour compte de la succession de fen Pierre Marie Boixel, la oropriété ci après décrite, savoir : Trois terrains situés à Milnburgh, désignés par les Nos. 3, 10, et 11 dans l'ilet No 2, sur lesquels :1 y a une maison

t une cuisine.

Conditions de la vente: Douze mois de crédit en un bi t endessé à satisfaction, portant hypothèque spéciale. La ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Régister

N B L'acte de vente sera passé pardevant L II Féram not pub, aux frais de l'acquéreur. 9 mai VENTES PAR LE MARSHAL. Brunby et al. rs. un lot de coton. EN vertu de 5 ordres de fiera facias à moi adresses pa Phon. Win Grivot, juge conseiller de la cour de cité A vertu de 5 ordres de heri tacias a moi aures es par l'hon. Win Grivot, joge conseiller de la cour de 116, j'exposerai en vente publique, le lundi 26 mai 1834, à 4 heures de l'après méli, à la presse à coton de M. Js. Freret, situé dans la ruc St Charles, 13 balles de coton, saisies dans cette affaire. Conditions: comptant.

22 mai

22 mai B. Blass C. Belot vs. A. Crow. C. Belot vs. A. Crow.

L'Author ordre de fiert facus à mo. adressé par thon. A. Laneuville, juge conseiller de la coor de cité, l'exposerar en vente pu'dique, le lundi 26 de ma. 1531. A thories P. M., à l'éncoignure de la rue de la Levée et d'Enchen, le contenu d'un cabaret, saist pour savistoire le manuel de contenu d'un cabaret, saist pour savistoire le manuel de contenu d'un cabaret, saist pour savistoire le manuel de contenu d'un cabaret, saist pour savistoire le manuel de contenu de contenu d'un cabaret, saist pour savistoire le manuel de contenu d'un cabaret, saist pour savistoire le fille. e jugement tendu dans ceite affaire.

Conditions: comptant.
5 mai B. BFAUREGARD, marshal

OUR DE DISTRICT-La banque de Caté d la Nouv lie-Crieans contre Maria Emilie Naciba vouve de Jean Bap iste Wiltz-En veru d'un ordre desaisi, et de venie à moi adressé, il sera vendu a la No. velle Bours e encorgnure des rues Chartres et St. Lor dans cette ville, mardi le 10 juin prochain, à une heure-

'après mi li. La propriété décrite dans lédit ordie de Dauphine, mesurant tier to pieds de face à la rue louse, sur une protondeur de ceut vingt pieds; clus, un autre lot de terre a cenant en ciré édent, mesurant 25 pieds de face sur ladite ree Tijalouse, sui une profondem de 20 neas, ensamble toutes les patisses et améliorations qu Conditions, deux mille pi stres payables le 14 Novem

hie prochem et la Calance comptant.

9 mai - 28 G. W. MORGAN, she if Bureau de la Banque des Citoyens de la

ES S us representations are formation of the Chapters de la Louisiane.

Citoyens de la Louisiane, sont requis de transmettre emistires au burgan de M. P. Son'é, avocat, une St. Louis, [entre les rues Roy, le et Bondon) afin que les dis-ities puissent Gre sonns aux conseillers légaux nonunés par l. Direction pour les examairs, et en faire leur rapport à la Burque, et que les hypothèques qui dancert garantielle manguelle distantiel à la contraction de la c pa e neid des tends a é netto , son of moné hatement foi

out pas the sm & hours trans days be easily to a gent passing (pour la viete) of quatic vingi fix jours (pour la viete) of quatic vingi fix jours (pour la vaint pagent's second considerés cosmé reno quat aux droits e envièges que pour aint résu ter de lon souscription.

Nouvelle-Orléans, 22 m rs. 1834. Par ordre de la Direction.

24 mars—381

Compagnie d'Assurance Commerciale.

ES livres de souscraption, qui fond capital de cet Compagnie scront suverts le couli, 10 d'evril 183 à 10 heures du matin, et costinueront à l'être chaque joile pisqu'à I heure de l'après-moli, pisqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près, du oureau de John Kirty Smith. Esq. sous la direction des commissaires soussignés



N déchargement de la barque Philetus, et à vend par le soussigné:

120 barriques Vin des Côtes;
42 do. St. Estèphe Médoc; 16 do St. Chistoly
4 do. vieux Médoc; 390 causses S. Julien;
45 do. Château Latour; 40 do vieux Médoc; 42 do. Haut Ta'ence; 150 do Sauterne (vin blanc); 497 paniers Hulle; 400 paniers Amsette;

26 dame jeannes Lentilles; 50 grosses Eneriers de Liège; 6 bailes Couvertures Laine;
1 caisse Mouchoire, incon Baliste brodes; 1 caisse Bas et Chaussettes. d'Importations antérieures.

Vins en barriques et en causses de diverses qualités, Vin de Madère; Eau de vie en pipes et demi pipes et en barila, pour le Mexique; Marasquino; Huile d'Olive; Bouchons, Amandes; Champagne; Huile de lampe, Services de table e Bearn, Chemises de batiste, brodées et non brod depines &c. OSMIN BIGOURDAN, Alepines &c, OSMIN BIGOURDAN, Rue Toulouse, No. 23, entre Chartres & Toulouse, 22 mai

MAGASIN DES NOUVEAUTES DE PARIS. En faux Cheveux, fines Parfumeries, Cols, Gants Bretelics, Cannes, &c. &c. AULHIAC, conficur, rue de Chertres. No. 174, au cuin de celle Jo Tersor, vient de recevoir de Paris, an assortiment (qui lui manquait) en touffe pour Dames, lites : anglaise et de toute nuance, raie de chair pour perru

ues de dames, longs cheveux, do. cheveux rourts, 4 la Ni-on, raye de toute grandeur pour tours, nattes dit susses ucues &c. Perruques d'hommes, méthaliques, toupets do. à crochet. Parfumeries, Extra fraiche, toute qualité, et superfine, nt crême d'amande, de. de rose; do. concombre et limaçon e savon de toilette, &c.. Eau de Cologne supérieure, N 8, poudre à la Rose et Jasmin, boupe de signe &c. Gants pour la saison, de fil d'Ecosse, toutes couleurs do.

Cannes à forte espèce, do poignards et à dars, et différents gouts, &c.
On confectionne dans son magasin rue de Chartres, tout

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, le Ier. juin 1834.

VIS-Les actionnaires de la seconde et troisème
souscriptions formant la balance du fonds capital de

DISSULUTION DE SOCIETE. A société connue sous la raison de Landes & Laven est dissoute d'un commun accord, à dater du 14 fait le 13 avril 1835, le second le 13 avril 1836 et ainsi de suite jusqu'à l'extinction ou dernier paiement de la dite somme de seite cent cinq piastres; 8° Neuf cent soigant te piastres, qui est la balance due à la dite Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, sur le bond L'Eshien Guillot de qui pre cents piastres de 8 actions de la Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, sur le bond L'Eshien Guillot de qui pre cents piastres de 8 actions de la Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, sur le bond L'Eshien Guillot de qui pre cents piastres de 8 actions de la Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, sur le bond L'Eshien Guillot de qui pre cents piastres de 8 actions de la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et recaveur cui le la dite société, d'en payer les dettes et cui les dites société, d'en payer les dettes et cui le la dite société, d'en payer les dettes et la d

JH. LAVENUE prévient ses amis et le public IVI., que sa pharmacie continuera ses opératioss phar-maciniques sous son nom, et conduite par un contenis capa-ble de la faire valoir. Il sapère que son établissement insrera au public la même confiance que par le passé. 16 ma:—6

PRIQUES A FRU—Empilentes briques à feu, poques par le brick Hose, et à vendre par sens HARRINGE, REGWN & Co.

TOILES—100,000 Telles en débarquement du navire na Natchen, et à vendre par J. OGDEN à Co.
15 avril 15 avril 16.69

VENTES A L'ENCAR. PAR HEWLETT & BRIGHT.

🔾 sera vendu semedi, 31 da courant, à midi, à la Hôtel, et un terrain situés rue Tehemitaules, appartenant à M. Richard Ferrel. Le terrain si 60 piede fie lete sur la rue Tehempitoules, et une prefendeur de 440 piede 10 pouces d'un côte, et de 150 piede 6 pouces de l'autre, meurre financier. française. La maison est au numbe 33, et la si généralement connue, que toute autre de

Conditions : L'acquéreur se chargers du paiement de 96560 avec interêt de 5 pour cent sur cet argent, payable le fer mai 1633, laquelle somme est le dernier paiement lù aux héritiers d'Alexandre Labranche, et la seule charge de la dite propriété. La balance sera payable, sarair : us tiers le ler décembre 1834, un tiers le ler décembre l'autre tiers le 1er. décembre 1836. L'acheteur fournira des billets endorsés à la satisfaction du vendeur, et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le paiement de la darnière obligation peut se prolonger pai l'acheteur à un ou deux ans, niérét de 5 nont cent

L'acte de vente se passera en l'étude de Wm. Boswell, not. aublic, aux frais de l'acquéreur.

PAR T. MOSSY & GARIDEL: UNDI, 30 de juin prochain, a midi, au casa de la Bourse Hewlett, il sefa vendu, pour terminer une

affaire, Cette beile PROPRIETE de tampagne Cette beile PROPRIETE de campagne
Coccupée dernièrement par feu M. George Salkel, consul anglais, située à caviron une demè
lieue dans le bas de la ville, mesurans un arpent de face environ, sur 40 de profondiur, avec tor-tes les amélioration, qui sont dessus, formant une résiden-ce des plus commodes. Cette propriété est si bien con-nue, qu'elle ne nécessite pas de plus amples descriptions. Ceux désireux d'acheter sont invités à aller l'examiner par

ux-mêm. s. Conditions: L'acheteur se charger du paiement d'an bon de \$1000 du à la Banque de Cité de la Nouvelle-Or-léans, payable le 26 de lévrier prochain, lequel bon peut ère continue en payant la réduction usitée avec les inté-réts d'après les reglemens de cette institution: la balance réts d'après les réglemens de cette institutions, de en un billet à 6 mois, avec endo-seur à satisfaction, portant bure chèmes insenté nurfait naiement. PAR TRICOU & CANONGE.

N vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Premiet Distrut Judiciaire de cet Etet, potant la date du 12 mai 1934, et à la requéte de Charles E. Forsiall, syn die des créanciers d'Auguste Guério, il sira vendu le samedi, 21 juin prochain, à midis à la Bourse de Hewlett, la propriété, esclaves et autres objets suivans, abandonnés propriété, esclaves et autres objets suivans, obandonnés par le dit Auguste Guétin à ses créanciers. La moitié moivise de l'habitation et des esclaves ci-après décrits, qui seront vendus en un seul lot sevon ; Une habitation située à la paroisse Plaquemine; sur la rive dioite du fleuve, à sept nieues aurélessois de la Nouvello-(l'Héans, mesurant 3 arpents et sept huitièrnes de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, avec une maison, une coisine, un magasin, un hópital et deux cabanes à

nègres qui se trouvent sur la dite habitation. FSCLAVES Littleton, âgé de 30 ans, nègre de cham Horas, acé de 25 ans, do. Peter, acé de 50 ans, do. Grand Puere, acé de 85 ans, do. do. Grand Putre, ågé de 85 ans, do, do, do, Mary, ågé de 25 ans, do, do, Adé and, ågé de 50 ans, consinére et b 6 chevana, I paste de bonds et une vache.

mt vendus séparénent, Cordy ons : Link Lation ses copen one es et les esch ves payables, modié le Ter, janvoir 1885, et l'ajute med le len janvier 1836, en billets par compons encuseés à ea risfaction et hypo héque jusqu'à partait par moin, et ic si rop comptant.
L'acte de vente sera passe pasdevant relix Grima, PAR J LE CARPENTIER.

Lasta venon mercredi, II juni 1834, à 11 houses précis-ses do matin, à son magano d'unan, en vertu d'una o des de l'homerable. Cour du Ice. Distort de cet Etat, en are du la mai courant. Un lot de meobles et autres eff te abandom de pour bénéfice de ses créanciers par l'ailip Lewis, syr du desdin créanciers.
PARILE CARPENTIER. L sera vendu Vendreit, 20 juni 1831, k mun préc s la Bourse de How'ett, en vertu d'un o en l'intra ser,

ble Cour du Tea District de cet I totale est courant. ourant. . Un esclave phassement post le be afficiels se par Philip Lewis, syndre - cénicue de les co-tions seront a noncé s'an noncent de la verte, et c

PAR J. LICARPI NTIER.

PAR J. LICARPI NTIER.

PAR order de l'honomete Cour des Prouves pour parosse et la velle ce la Neive de Crédies, a se verdu e same de 31 de merca 10 here se et define e e tim, à son magasin d'eme n, on Terre et to Leurqui e pend, apparement à la soccession Democ. PAR FORNANDEZ & WHITING PAU of the RNANIO Z & WHITING.

PAR of deal thereby conversion that sufficiently described to the sufficient days for the sum of the Leneg e Boly, ago dies vie 30 m s, p. ortic co

trav offe depois conflored to netter. Martin, à géo de 18 ans. serve te qui hi hitr ce pa ais plusieurs amées Les actes de vente ce passeront chez Wm. Lewis, ne ible, aux frais de l'acheleur.

PAR TRUE I & CANONGE.

PAR TRUE I & CANONGE.

District Judicion de cell beut, portant la date du 14 aved 1834, et à la requête de Chertes E. Forstall & Fébr J. Forstall, syndies des créanciers d'Edouard Guérin, Louis Gnérin et François Guérin, il seia vendu le samedi, 7 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett. 3000 gallons dell trop, livrables sur lest habitation, abandonnés par les dits douard Guerin, L. Guérin et François Guérin, à leurs créancie a. éanciels. Conditions : comptant.

\$50 DE RECOMPENSE. Parti marron de l'habitation des héritiers Nicolas Reggio, Paroisse Plaquemines, dans les premiers jours d'avril dernier, le nègre américain nommé Joe, taille de cinq pirds 8 au lit pouves, parlant anglais et français.—Il boite un peues marchant de la jambe droite, et a de très grands yeux—Il aété une fois dans les fautes d'en haut, et près des moulins à seie d'en bas. La ense susdite sera donnée à quiconque le logera tans la geole de cette paroisse, et en donne a avis au sous-signé. CHS. DE BLANC.

RUE ROYALE, PHARMACIE (No. 123. A.A.PEYCHAUD Près la rue St-Louis. RECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irros ou purgatif rafraichissant; Eau de fleurs d'oranger triple, par bouteilles ou estagnons; do. de Lavande dou-ble: Gomme arabique blanche; Salsepareille très fraiche; Scringnes pour les chevaux, &c.
16 mai A. A. PEYCHAUD.

14 mai - 8

Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée, l Nouvelle-Orléans, 14 mai 1834. VIS est par le présent donné qu'un certificat en fa-veur de Frederick Frey de Co. en date da 21 juin 1832, pour un action de cinq cents piastres de la seconde souscription au fonds capital de cette institution, ayant été perdu ou égaré, demande a étéfaite d'hecorder le certifiat abquel donne droit le reçu mentionne. Par ordre du burean.
15 mai—3s F.C. CATONNET, secrétaire

A VIS-Les soussignés viennent de recevoir par le na vire Champion du Havre, et offrent à vendre, 683 caisses de vin, (ayant droit au drawback.) 9 mai A QUERTIER & BOUTIN.

AU-DE-VIE de cargaison, vieux Cognac et Envide-vie fine Champagne.—35 demi pipes can-de-visde preuve; 11 do do vieux Cognac; 11 do do vieitte coude vie de Champagne, importés par les soussignés, et débarquant de la barque Philetus venant de Bordseux.
10 mai CARRIERE & BORDUZAT, rue St, La 11 CHAUDIER ES FRANÇAISES, à vender par J. MAGER.

J. MAGER.
ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR. No. 120, rue de la Nouvelle-Leute, encoignure St. Joseph.

E soussigné informo le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira les ouvrages en fei, des fontes de envre et de fer, et fers en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres senont exécutés avec primptitude.

NB II a maîntenant en main: I machine de 15 1-2 pou-ces à éylindre; 1 do. 111-2 do. do.; 1 do. 71-2 de. do.; 1 2p. 61-2 do. do.

E souseigné informe le public qu'il se sera post à recevoir des PENSIONNAIRES à sen Hêtel de Pascagouler que le 20 juis, après lequel tempe sera élargie,ses enménagéments généralement et sa buvette pouvue des meilleures liqueuss. Pascagoula, 5 mai 1834. JOHN MERCE 9 mai-Sir

LAFAYETTE PORTER-HOUSE Rus Biomoille, No. 21.

WEEB BAGNAL & WEEB tisonest constant.

V mass à less deplinement un ambrimant de Ba-re, patite bière et giult de Naw-York de première qualité, qu'ile offent à vigille à bon marché, privoi granuis haptalles à bière et une grande qua-tité d'accellents bandante, à vendre Christiannesse, 30 d'y

J. MAGER

not, pub. aux frais de l'acquéreur. PAR TRICOU & CANONGE.

de face à la rue Bombon, sur une profendeur irréguloise de face à la rue Bombon, sur une profendeur irréguloise de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre c. 70 pieds de côté de la rue d'Oricius, et sur la ligne du tind, 33 pieds 4 pouces; le tout in une françuise, aussi, les émines qui se trouvent hâus sur contra dit le triccier, consistant en me massan muve à étale et en la pres, me ca s

6 2 20 Actions de la Banque du Commerce.

Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois, ies esclaves Charles, Héloise et Charlette, payables à 6, et 12 mois, et Lewis \$368, 98 cours payables le tr. "Evier 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en brilets endès

tres de cur ruede à la solicession vacché emint Louis i voi-nez, décède intestat; aves est par la présent donné à lors e ux que cel a peut concernar; d'avoir à dédaire 18,945 dix jours, les ratemas pour lesquelles il ne cerait pas fait droit à a oute pétition. Par ordre de la coor; 15 mui 15 m 11

anciere du pétitionnaire le tiendra en pleine cour, le semide 14 juin proch in, pour delibérer sur les affaires dudit
nétitionn ire, débuteur insolvable maintenant déten i dans
le prison, et que les poursoites déjà commencées restent
toujours suspendues. Extrait des manuts.

Busan du Greffier, 16 mai 1834.

17 mi-2ps F. BUISSON, dép greffier

TAT DE LA LOU VIANE.—Cour de Paroisse
pour la paroisse et ville de là Nouvelle Orléans—
No. 7405—Harris, Wright & Co, et autres, contre John
Thompson, jeune, pour une cession forcée.—Sur lecture et
entégistrement de la pétition dans pette affaire, il est ord-onné par la cour, qu'une assemblée de leur créanciers au donné par la cout, qu'une assemblée de leur créanciers au hea en Pétude de Mr. Félix Grima, notaire public, le lundi 26ème jour de mai prochain, à dix heures du matin, pour débbérer sur le -affances du pétitionnaire, en attentant tou-

Par ordre de la cour, 23 avril - 11 2ps FED. BUISSON, Dept. Gref.

nne et a s b ons sort suspendus.
Per ordre de Phon. Charles Watts, juge de la dite cour
e 17c. jur de mai, A. D. 1331.
19 mai — 13,2ps Jno. L. LEWIS, greffior

A SCRAPURU, Series en barriques, Laffitte, Graan Larose, Vin blane 4c., 2 mai

Champagne, Laffitte, Grann Larose, Vin blane 4c., 3 mai

J. MAGER

JNO. L. LEWIS, greener

JNO.